

ŒUVRE D'ASSISTANCE AUX BÊTES D'ABATTOIRS

LES VÉTÉRINAIRES, LE MAILLON FORT

À 59 ans, l'OABA est aussi active qu'aux premiers jours. Fidèle à sa fondatrice, Jacqueline Gilardoni, l'équipe poursuit avec détermination, efficacité, courage et humanité ses missions envers les animaux et ses démarches auprès des éleveurs maltraitants. En témoigne son Assemblée générale qui s'est tenue le 12 septembre à Paris. **PAR ANNE-CLAIRE GAGNON**

Nos confrères, le sénateur Arnaud Bazin (LR) et le député Loïc Dombreval (LREM), rappellent le rôle des vétérinaires comme experts du bien-être animal. Arnaud Bazin souligne qu'après avoir longtemps été les M. Jourdain de la discipline, les vétérinaires bénéficient désormais de la reconnaissance de leur expertise en la matière, leur formation scientifique apportant une plus-value à leur engagement associatif sur le terrain auprès des ONG. Ayant signé le référendum d'initiative partagée (RIP), Loïc Dombreval a appelé chacun à solliciter ses parlementaires - il en manque encore 45, à l'heure où nous imprimons ces pages - à s'engager en toute connaissance de cause. Le RIP est une proposition de loi, dont les 6 items seront à discuter au sein des deux assemblées : il ne s'agit donc pas pour les parlementaires d'un blanc-seing sur les 6 propositions, même si celle sur l'arrêt de l'élevage des animaux exploités pour leur fourrure semble facile à valider,

de bon sens - Covid oblige, en prime - avec un accompagnement des éleveurs. L'arrêt des chasses traditionnelles, plaide Loïc Dombreval, est légitime pour celles qui sont cruelles (véneries souterraines, chasse à la glu) mais n'obère pas toute forme de chasse dans un cadre plus respectueux.

Des sauvetages réussis

S'appuyant sur des compétences vétérinaires et juridiques, l'OABA est sollicitée au quotidien par l'État, comme le détaille la cheffe de service adjointe DDCSPP de Haute-Saône, Edwige Fleutiaux. Chaque année les signalements sont en augmentation constante : des troupeaux sont laissés à l'abandon ou, pire, avec des



AMÉLIORATION DES PRATIQUES EN ABATTOIRS VOISINS

Notre confrère Michel Courat, honoré par la médaille de l'OABA, dit sa profonde satisfaction d'être contacté régulièrement par des représentants de tous les grands groupes de distribution afin de poursuivre le travail d'amélioration des pratiques en abattoirs, à la suite d'audits diligentés souvent plusieurs années auparavant et qui continuent à être utiles. En revanche, il souligne les instructions illégales que la DGAL persiste à donner aux vétérinaires en abattoir, instructions qui la placent en infraction sur 4 points essentiels, selon les propos de la Commission européenne, qui a répondu noir sur

blanc mi-juillet à ses interrogations. Ainsi la DGAL, qui avait été invitée mais n'était pas représentée à l'AG :
- tolère l'utilisation d'aiguillon électrique sur les porcs charcutiers, pratique rencontrée dans tous les abattoirs français, alors que cette pratique est interdite ;
- tolère le dépeçage des bêtes sans contrôle préalable que leur mort soit attestée, alors même que ce contrôle est un point essentiel et obligatoire. L'obligation du temps d'attente ne suffit pas ;
- tolère l'arrivée des bêtes pendant la nuit dans les abattoirs, sans contrôle systématique de chaque

bête avant d'être abattue par un salarié de l'abattoir ;
- ferme les yeux sur l'absence de contrôle individuel des animaux avant leur abattage. Au lieu de 100 % on est à 10 % des abattoirs qui fonctionnent en conformité avec la réglementation. Dans certains abattoirs que Michel Courat a audités, 2 % seulement des animaux sont inspectés avant abattage. Sur 10 000 porcs abattus par jour ainsi, 1500 seulement sont inspectés, ce qui laisse un risque sanitaire planer sur les 8500 porcs non inspectés.

